



Étudiants internationaux à titre individuel

Afin de pouvoir postuler pour une formation francophone à l'Université Bourgogne Europe, vous devez avoir un niveau de français allant de [B2](#) jusqu'au [C2](#), en fonction de la formation que vous aimeriez intégrer.

Sont dispensés de test de connaissance du français : **a)** les ressortissants des pays où le français est l'unique langue officielle (à titre exclusif), ainsi que les candidats résidant dans ces pays dès lors qu'ils sont titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires délivré dans ce pays et **b)** pour les pays où le français n'est pas la seule langue officielle (non exclusif), seuls les élèves ayant effectué leurs études secondaires dans un établissement francophone. Consultez tous les détails sur le [niveau linguistique](#) et [autres cas de dispense](#) sur la page [Obtenir un diplôme](#).

Liste des pays où le français est la langue officielle ou administrative

Pays	À titre exclusif	À titre non exclusif
BELGIQUE		•
BENIN	•	
BURKINA FASO	•	
BURUNDI		•
CAMEROUN		•
CANADA		•
CENTRAFRIQUE		•
COMORES		•
COTE D'IVOIRE	•	
DJIBOUTI		•
GABON	•	
GUINEE CONAKRY	•	
GUINEE EQUATORIALE		•
HAITI		•
LUXEMBOURG		•
MADAGASCAR		•
MALI	•	
NIGER	•	
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	•	
REPUBLIQUE DU CONGO	•	
RWANDA		•
SENEGAL	•	
SEYCHELLES		•
SUISSE		•
TCHAD		•
TOGO	•	
VANUATU		•